



ASSOCIATION INTERNATIONALE
D'HYDROTOMIE PERCUTANÉE
(A.I.H.P.)

ADHÉSION 2025

L'adhésion 2025 à l'Association Internationale d'Hydrotomie Percutanée permet :

- d'être actif au sein de l'Association
- l'accès à la Newsletter et aux dernières informations sur la pratique de l'Hydrotomie percutanée.
- la mise à jour des praticiens exerçant l'hydrotomie percutanée, pour l'organisme de formation.
- la possibilité de figurer sur la liste des praticiens exerçant l'Hydrotomie percutanée (seulement si le praticien le souhaite ; cette liste n'est pas un annuaire public, elle est communiquée en réponse à une demande du patient selon sa région).

NB : Les stagiaires effectuant leur formation en 2025 ont la cotisation annuelle incluse dans leurs frais d'inscription.

Infos et contact :

+33 6 51 96 56 78

hydrotomiepercutanee.com@gmail.com

Conditions générales :

Réservé aux médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, vétérinaires, pharmaciens (selon législation du pays d'exercice). Un justificatif de votre qualification professionnelle est à fournir pour valider votre adhésion (diplôme, feuille de soins barrée, attestation d'inscription à votre ordre professionnel).

**ADHÉSION en complétant le formulaire
ou en ligne en scannant le QR code ci-contre**



NOM :

PRÉNOM :

PROFESSION :

SPÉCIALITÉ :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

PAYS : TÉLÉPHONE :

E-MAIL :

Coût adhésion 2025 = 30 €

Modes de règlement :

- par virement bancaire international en indiquant Nom, Prénom et « adhésion 2025 » (renvoyer ce formulaire complété par mail) :

Titulaire : ASS INTERNATIONALE D HYDROTOMIE PERCUTANEE AIHP

IBAN : FR76 3000 4006 4200 0108 4391 157 BIC : BNPAFRPPXXX

- par chèque français à l'ordre de AIHP, envoyé à l'adresse suivante : AIHP, Dr Bernard GUEZ, 10 boulevard Napoléon III, 06200 Nice, France (avec ce formulaire)

- par carte bancaire en s'inscrivant en ligne :

<https://hydrotomiepercutanee.assoconnect.com/collect/description/526301-f-adhesion-2025>

Votre adhésion sera validée dès réception du règlement. Des informations complémentaires pourront vous être demandées. En cas d'informations incomplètes ou non-conformes, votre inscription pourra être annulée (notamment professionnel non habilité à pratiquer la technique d'Hydrotomie percutanée dans le pays d'exercice).